

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1235

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 29 BIS A

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« partenaires sociaux »

les mots :

« organisations syndicales et les organisations professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.